

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 3 janvier 2023

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : /

**Pouvoirs de** : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume  
CHARPIOT François à BERARD Maxime  
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine  
GARCIN Aurélien à FEUTRIER Lucie

**Secrétaire de séance** : Maxime BERARD

**OBJET : CRECHE MAXI-MOMES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT –  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

N°20230110-06

*Rapporteur* : Loïc LANOE

*Annexe* : néant

### Synthèse et exposé des motifs

Il est proposé un réaménagement de la crèche pour augmenter la capacité d'accueil des bébés (enfants âgés de 3 à 12 mois) qui est actuellement limitée à 8 places.

Ces dernières années, la liste d'attente montre une demande accrue pour des bébés : 21 enfants de cette tranche d'âge sont à ce jour inscrits sur la liste d'attente.

Ce réaménagement permettra d'accueillir 12 bébés simultanément.

Il est important de préciser que cela n'augmentera pas la capacité totale d'accueil actuelle (35 enfants).

Les travaux proposés consistent à :

- Déplacer une cloison pour agrandir l'espace de vie des plus petits ;

- Créer un nouvel espace dortoir pour faciliter le sommeil ;
- Déplacer le coin biberonnerie.

Afin de perturber le moins possible le fonctionnement de la crèche, les travaux sont prévus en août 2023, pendant la période de fermeture, qui sera portée à 3 semaines.

Les travaux seront réalisés par des entreprises extérieures (cloisonnement, menuiseries intérieures, plomberie, sol, aménagement intérieur) et sont estimés à 45 000 € HT.

**Monsieur le Conseiller Délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** l'avis du bureau municipal en date du 02 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'agrandir le coin bébé pour permettre d'accueillir 12 bébés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le projet de travaux du coin bébé de la crèche municipale ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Travaux de réaménagement de la crèche	40 000 €	CAF – 30%	13 500 €
Aménagement du nouveau coin bébé	5 000 €	Département des Hautes-Alpes – 30%	13 500 €
		Région PACA – 20%	9 000 €
		Autofinancement – 20%	9 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>
		TVA (commune)	9000 €

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir la CAF à hauteur de 30% soit 13 500 €, le département à hauteur de 30% soit 13 500 € et la Région à hauteur de 20% soit 9 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 janvier 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN